

SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION MULTIPLE "COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOIS"

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2023 À 19 h 00

Nombre de délégués : 136

Date de la convocation et
d'affichage : 7 décembre 2023

Présents à la séance : 71

Compte-rendu de la séance :
14 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize décembre à dix-neuf heures, le comité syndical de la "Communauté du Béthunois", s'est assemblé en salle Victor Lemaire, à Verquigneul, sous la présidence de Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président du SIVOM de la Communauté du Béthunois, suivant convocation faite le 7 décembre 2023.

Etaient présents : Allouagne : HENNEBELLE André, LANVIN Patrick ; Béthune : BOULART Annie, GIBSON Pierre-Emmanuel, LOISEAU Ginette, BARRE Bertrand, ELAZOUZI Hakim, CORDONNIER Francis, PERRIN Patrick, SCALONE Jean-Pascal, CHOCHOI Mélinda, PHILIS Josette, KWARTNIK Pierre, DOUALLE Christophe, DEKEYSER Fernand ; Beuvry : FIGENWALD Arnaud, VANBERGUE Marie-Cécile, BEAUVOIS Pierre, NASPINSKI Annie, DELBARRE Guillaume, HAROUAT Martine ; Chocques : MASSART Yvon, TURBERT Sandra, BEUGIN Francis ; Drouvin-Le-Maraais : GOLLIOT Jérôme ; Ecquedecques : MULLET Rosemonde ; Essars : MALBRANQUE Gérard, MASSARD Pascal ; Festubert : DOUVRY Jean-Marie ; Fouquereuil : OGIEZ Gérard, BILLET Guy ; Fouquières-lez-Béthune : WYNNE Pierre ; Gonnehem : DELORY Bertrand, POIRE Laurent, ROUSSEL Philippe ; Gosnay : CLEROT Catherine, BAUDRIN Christelle ; Hersin-Coupigny : CARAMIAUX Jean-Marie, DESCAMPS Nicolas, FONTAINE Laurent, LECOMPTE Monique, POIRET Thérèse ; Hesdigneul : LECOMTE Maurice ; Labourse : PRUVOST Bernard, COQUERELLE Alain ; Lapugnoy : DELANNOY Alain, VEREECQUE Anne-Marie, GOFFART Jeannine ; Noeux-les-Mines : SWITALSKI Jacques, BLONDEL Dominique, BACLET Charline, Oblinghem : HERNU Stéphane ; Sailly-Labourse : HENNEBELLE Dominique, KUBINOWSKI Sylvie, TOROK Gilbert ; Sains-En-Gohelle : HAPPIETTE Jean, CARLUS Annie, VOLCKAERT Véronique, CZECH Christelle, FOMBELLE Rémi, GRADISNIK Rodolphe, LAURIER Georgia ; Servins : DUCLOY Nadine ; Vaudricourt : JURCZYK Jean-François ; Vendin-Lez-Béthune : FLORCZYK Patrice ; Verquigneul : CHRETIEN Bruno, BASSOM Françoise ; Verquin : TASSEZ Thierry, DELAHAYE Joël, CODRON Jean-Luc, HERREMAN Marie.

Ont donné pouvoir : BERROYER Béatrice à CORDONNIER Francis, SOLHEID Hervé à KWARTNIK Pierre, BEIGNIER Ingrid à BARRE Bertrand, LEFEBVRE Nadine à FIGENWALD Arnaud, ALTIER Nathalie à MULLET Rosemonde, SAUVAGE Martine à LECOMPTE Monique, ANTKOWIAK Corinne à SWITALSKI Jacques.

Etaient Absents Excusés : GOUILLART Pascale, BERRIER Philibert, HOLVOET Marie-Pierre, VIVIEN Michel, DIERS Véronique, BOY Serge, DERLIQUE Martine, CARRE Nicolas, KUBIAK Brigitte, PETIT Daniel, DUCROCQ Marie-Rose, BLASZCZYK Laure, GACQUERRE Olivier, BERTOUX Maryse, BRIGE Corentin, JEVTOVIC Zoran, DAEMS Frédéric, HARFAUX HAELEWYN Catherine, DELESTREZ Patrick, CAUET Antony, DESCAMPS Martine, CAPELLE Virginie, DELBART Nathalie, WACH Patricia, DENIS Charline, BAUDET Tommy, GIBON Monique, DECOURCELLE Catherine, QUENIART Damien, DUBY Sophie, VAAST Stephan, FAVIER Simon, WATEL Sandrine, LAVERSIN Corinne, JOMBART Simon, LEFEBVRE Valérie, BERTIER Jacky, GREVET Jean-Christophe, SCAILLIEREZ Philippe, CARON Annick, DAILLES Alain, DELANNOY Marie-Josèphe, SEKULA Roseline, MICHALSKI Richard, TOURSEL-DERUELLE Karine, BOBEK Bernard, SZYMKOWIAK-BLASCHKE Virginie, COUVILLERS Nicolas, SZCZEPANIAK Caroline, MARCELLAK Serge, URBANSKI Chantal, HOBERG André, NOREL Francis, JASKULSKI Christine, DOMART Sylvie, GAYOT Romain, GODART Céline, CARPENTIER Arnaud, RABEHI Dimitri, DUCARIN Philippe, JOLY Monique, DEBAILLEUL Philippe, MEYFROIDT Sylvie, DUFLOS Jacky, GROUX Jean-Marc.

M. Alain DELANNOY, délégué de la commune de Lapugnoy, ayant été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, les a acceptées.

Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président, ouvre la séance.

Comité syndical du 13 décembre 2023
Ae-Al-Be-Cs-Ds-Ees-Es-Ft-Fl-Fs-Gm-Gy-Hl
Hs-Le-Ly-Lm-Om-Sy-Vt-Ve-Vl-Vn

Code service : 300
AC

3-04 -VOIRIE ENTRETIEN ET SIGNALISATION - INTERVENTIONS ET MATERIELS SPECIFIQUES - TARIFS

Les tarifs de la délibération « 3-01 -CENTRE TECHNIQUE - INTERVENTION DU PERSONNEL ET UTILISATION MATÉRIEL - TARIFS» s'appliquent pour les réalisations de l'ensemble des compétences du Pôle des Services Techniques.

Toutefois, les services Voirie Entretien et Voirie Signalisation sont sollicités pour la réalisation d'interventions spécifiques pour lesquelles il convient d'établir une tarification distincte.

Suite à l'avis favorable de la commission équipement et environnement du 29 novembre 2023 et de la commission administration générale, planification et finances du 6 décembre 2023,

Monsieur le Président invite le comité à fixer les tarifs comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2024 :

1 – MISE A DISPOSITION DU PANNEAU INFORMATION VITESSE

Le service dispose d'un panneau information vitesse qui est mis à la disposition des Communes qui le souhaitent en vue d'organiser des campagnes de sensibilisation à la vitesse automobile dans les agglomérations.

<i>Matériel</i>	<i>La première semaine</i>	<i>Chaque semaine supplémentaire</i>
<i>Panneau avec simple affichage de la vitesse</i>	212.00 €	60.00 €
<i>Panneau avec affichage et traitement statistique des données</i>	239.00 €	60.00 €

2 – FOURNITURE DE PRODUITS HYDROCARBONNES ET GRANULATS

- Couche d'accrochage avant mise en œuvre de l'enrobé (le m ²)	2.20 €
- Enduit de fermeture sur réparation en enrobés (le m ²)	4.30 €
- Fermeture de joints et fissures (le mètre)	3.10 €

3 – MATERIELS

	Tarif horaire d'utilisation
- Atelier de mise en œuvre d'enrobés comprenant le camion et la cuve à liant	135.00 €
- Petit matériel de chantier : cylindre, plaque vibrante, compresseur, ...	21.00€

Aucune majoration ne sera appliquée pour une utilisation de nuit, week-end ou jours fériés

4– COEFFICIENT SUR ACHAT DE MATERIAUX ET SERVICES

Coefficient appliqué sur la fourniture des pièces, achat de matériaux et services inhérents à l'intervention pour la prise en compte de l'élaboration et du suivi des commandes	1,10
---	------

Les sommes dues feront l'objet d'un titre de recette accompagné d'un état justificatif (hors prestation interne) ou déduites de la participation annuelle versée par la commune.

Les recettes seront imputées suivant le type de prestations à l'article 704 du budget principal.

ADOPTÉ

Fait en séance les jours, mois et an que dessus
 "Suivent les signatures"
 Pour extrait conforme

Signé par : Pierre

Emmanuel

GIBSON

Date : 20/12/2023

Qualité : Président

